



## Contestation d'IPM

-----  
Par Lucianita

Bonjour,

En mars dernier soit bientôt 1 an de cela j'ai eu une mésaventure concernant une IPM.

Sortant d'un club ou je connaissais un peu le patron, j'ai eu littéralement un trou noir, résultat je me suis faite embarqué par la police a l'hôpital pour un test d'alcoolémie sanguin (sûrement car je n'ai aucun souvenir). J'ai vociférée en disant que c'était impossible que j'ai eu un quelconque coma éthylique et que je pensais plus a du GHB (on connaît les effets de cette drogue mélangées a l'alcool) (et connaissant le passé sulfureux du patron du club ca ne m'étonnait pas). Ils mentionnent des propos incohérents de ma part et j'ai fini en cellule de dégrisement jusqu'à 13h le lendemain des faits.

Sachant que les tests urinaires pour le GhB n'ont pas été fait dans les 12h et que je n'ai malheureusement pas de preuves, que faire pour contester ? Sachant que c'est un comportement qui ne me ressemble pas, que si j'avais bu plus que de raisons j'aurais automatiquement vomi (pardonnez moi les détails), comment contester sachant que je compte me rendre en personne auprès de la juridiction de proximité qui me réclame 106?!

Et cela aura t'il une incidence sur mon casier judiciaire puisque je passe actuellement le concours de gardien de la paix. Je suis déçue et profondément dégoûtée, toute aide est la bienvenue.

Cordialement, Lucia.